

**DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE
COMMUNE D'AMBERIEUX EN DOMBES**

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE n° URBA-PLU-2017-001

OBJET : Prescrivant la procédure de modification n° 1 du PLU

Monsieur le Maire de la commune de Ambérieux en Dombes ;

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU pour mettre en cohérence les règles concernant l'aménagement, l'extension et les annexes des bâtiments existants en zone UC et A ;

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU pour modifier le dessin de l'emplacement réservé N°1 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : En application des dispositions de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, une procédure de modification N°1 du P.L.U. est engagée.

ARTICLE 2 : Le projet de modification porte sur l'évolution du règlement pour les raisons évoquées ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet de l'Ain, ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : En application des articles R153-20 et R153-21, cet arrêté sera affiché pendant un mois en Mairie d'Ambérieux en Dombes et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Ambérieux en Dombes, le 28 janvier 2017.

Le Maire
Pierre PERNET

